

Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 24 janvier 2005, sur la pétition intitulée: «Pour le ralentissement et la réduction du trafic à l'avenue Krieg».

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-104 au Conseil administratif.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Un diagnostic de circulation et de sécurité sur l'avenue Krieg a été établi. Cette avenue, classée en réseau secondaire selon la carte de la hiérarchie du réseau routier, est soumise à une vitesse maximale autorisée de 50 km/h. Sur certains tronçons, plus du tiers des véhicules roule à une vitesse plus élevée. Plusieurs écoles se trouvent à proximité de cet axe emprunté par de nombreux écoliers. Le relevé des traversées piétonnes montre que les passages marqués sont fortement utilisés, tout en étant insuffisants par rapport aux itinéraires croisant l'avenue; ainsi, à divers moments de la journée, les traversées sauvages sont aussi nombreuses que les traversées sur passage marqué.

Un premier projet de réaménagement a été élaboré en concertation avec les représentants des pétitionnaires, prévoyant deux nouvelles traversées piétonnes sur les itinéraires les plus usités et permettant un franchissement sécurisé, en deux temps, grâce à des îlots centraux. Afin de modérer la vitesse des véhicules, trois coussins berlinois ont été projetés à équidistance des passages piétons.

Sur cette base, une demande en autorisation de construire a été déposée en juillet 2006 auprès de la Direction de la police des constructions. Dans le cadre de la procédure, la Direction générale de la mobilité (DGM), revenant sur sa position exprimée durant la phase de concertation, a donné un avis négatif sur ce projet, considérant que les décrochements verticaux ne constituent pas un système de modération adapté à un axe secondaire. Cette prise de position de la DGM a bloqué la procédure.

Les services municipaux ont dû, dès lors, reprendre tant le dossier technique que la concertation avec les habitants pour tenir compte de cette nouvelle contrainte et définir un nouveau projet qui a abouti durant le printemps 2007. Celui-ci maintient les deux traversées piétonnes supplémentaires et prévoit une modération de vitesse par une réduction du gabarit de la voirie, sans coussins berlinois, entraînant également le remaniement de tout l'aménagement cyclable.

Suite à l'accord trouvé avec les habitants et les services techniques, la requête en autorisation de construire a été modifiée en conséquence. L'autorisation a été délivrée le 20 juin 2008 et est donc en force.

Un appel à soumissions a été lancé par le Service du génie civil et les réponses seront collectées dans le premier trimestre de 2009. Une fois un montant précis connu, les travaux pourront être entrepris sur le budget de fonctionnement des services si le montant n'excède pas 100 000 francs. Dans le cas contraire, une demande de crédit devra être déposée devant le Conseil municipal.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

Le 18 février 2009.